

COMPTE RENDU
Séance du Conseil de communauté du
13 mars 2014

PRESENTS : Mmes GAY Evelyne, REGAD Liliane, TINGUELY Sylvie, MM. BENOIT-GUYOD Sébastien, BONNEFOY Robert, BOURQUI Gilles, GODIN François, LACROIX Jean-Sébastien, LESEUR Francis, MAMET Bernard, MUOT Laurent, NIVEAU Stéphane, PRUVOT Michel, PUILLET Michel, REGARD Bernard, ROMAND Jacques, SCHIAVI Philippe.

EXCUSES AVEC POUVOIR : Mme BOUVRET Véronique (pouvoir à B.REGARD), M. LAFORGE Francis (pouvoir à F.LESEUR).

ABSENTS : MM. BAILLY-SALINS Régis, RECHT Alain.

L'an deux mille quatorze, le 13 mars à 18h30, le Conseil de communauté légalement convoqué en séance publique s'est réuni à la Communauté de communes, sous la présidence de Monsieur François GODIN.

Monsieur le Président remercie les membres présents et excuse Mme BOUVRET Véronique (pouvoir à B.REGARD) et M. LAFORGE Francis (pouvoir à F.LESEUR).

L'assemblée désigne comme secrétaire de séance Monsieur Francis LESEUR.
Le quorum étant atteint, Monsieur le Président ouvre la séance.

Délibération n° 2014/005 : Approbation du compte-rendu de la réunion du 29 janvier 2014

Monsieur le Président demande à l'assemblée de bien vouloir formuler les éventuelles remarques concernant le compte-rendu de la réunion du Conseil de communauté du 29 janvier 2014.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire **APPROUVE**, avec 17 voix pour et une abstention, le compte-rendu de la réunion du 29 janvier 2014 sans qu'aucune remarque ne soit formulée.

Abstention : Mme Sylvie TINGUELY (qui est absente mais qui a donné pouvoir à M. Jean-Sébastien LACROIX)

Délibération n° 2014/006 : Participation au projet « Espaces ludiques des sites nordiques » porté par l'Espace Nordique Jurassien

Arrivée de M. Sébastien BENOIT-GUYOD et de Mme Sylvie TINGUELY.

Madame Clotilde DESARMENIEN explique qu'ENJ a répondu à un appel à projet de la Région Franche-Comté intitulé "tourisme de nature". Le dossier présenté par ENJ sur le sujet « du développement et de l'amélioration des espaces ludiques » a intéressé la Région Franche-Comté, qui l'a retenu.

ENJ a réuni le 23 janvier 2014 l'ensemble des sites nordiques du massif jurassien pour leur proposer d'adhérer à la démarche et de définir précisément le projet en fonction des attentes de chacun. Les délais sont très réduits : les sites intéressés doivent transmettre leur candidature avant le 14 mars 2014 à ENJ. Au niveau financier, suite à l'appel à projet de la Région Franche-Comté, celle-ci accorde une aide de 30% sur un budget global de 200 000€ TTC. ENJ espère également compter parmi les financeurs les Départements du Jura, du Doubs et le Commissariat à l'aménagement du Massif du Jura.

Après en avoir discuté avec le service exploitation de la SAEM SOGESTAR, Monsieur le Président propose de concentrer les efforts de la CCSR sur l'Espace ludique des Marmousets qui est cité en exemple par ENJ et qui a sans doute besoin d'améliorer son attractivité. Madame Clotilde DESARMENIEN a élaboré un dossier en ce sens qui est joint en annexe de la note de synthèse.

Il est ainsi proposé :

- l'installation d'un tapis roulant pour amener les jeunes enfants en ski et en luge, ce qui n'est pas possible avec le télécabine existant ;
- l'aménagement d'une piste de luge par des mouvements de terrain ;
- la mise en place d'un carrousel, sorte de manège équipé de bouées qu'il serait possible d'utiliser l'été à l'Omnibus ;
- l'acquisition de nouveaux supports de glisse ;
- l'utilisation du système de chronométrage mobile de Baliséor ;
- l'éclaircissement du bosquet de sapins pour des jeux de neige ;
- l'installation d'une terrasse attenante au point de vente et d'une yourte pour accueillir les accompagnants.

Madame Clotilde DESARMENIEN déclare que l'ensemble du projet a été estimé à 132 000 € HT, ce qui est sans doute un peu ambitieux pour ENJ. Il a donc été décidé de décliner cette opération sur 3 ans (2014, 2015 et 2016) et de proposer 3 scénarii :

- Scenario 1 : mise en place d'un tapis roulant et remodelage de la piste de luge dès 2014. Montant prévisionnel sur 2014 = 72 708 € HT.
- Scenario 2 : priorité en 2014 à l'installation d'un carrousel pour bouées et skis, remodelage de la piste de luge et aménagement d'une terrasse pour l'accueil. Montant prévisionnel sur 2014 = 30 312 € HT.
- Scenario 3 : scénario 2 sans la terrasse. Montant prévisionnel sur 2014 = 20 144 € HT.

Monsieur le Président précise à l'assemblée que la majorité des membres du Bureau souhaite privilégier le scénario 1.

Monsieur Laurent MUOT demande pourquoi la machine de damage de la piste de luge est mentionnée en année 3 alors que la piste de luge est inscrite en année 1 dans le scénario 1.

Monsieur Laurent RICHARD explique que la machine de damage spécifiquement affectée à la piste de luge n'est pas indispensable dans un premier temps. C'est plus confortable mais ce n'est pas la priorité.

Monsieur Gilles BOURQUI aimerait savoir qui va gérer le tapis et qui va le déneiger.

Monsieur Sébastien BENOIT-GUYOD ajoute qu'un tapis roulant est un équipement fragile, qui demande de l'entretien régulier et un contrôle réglementaire annuel. Il faut prévoir du personnel pour s'en occuper.

Monsieur Jean-Sébastien LACROIX regrette de ne pas avoir un plan de financement finalisé pour pouvoir se positionner.

Madame Evelyne GAY pense qu'il faut sans doute s'habituer à ce nouveau dispositif de l'appel à projets. Si on n'y répond pas, alors on n'aura plus jamais rien.

Monsieur le Président déclare que ce tapis va peut-être intéresser les écoles de ski qui utilisent le site et qu'il conviendra d'établir des conventions sur le fonctionnement de cet équipement.

Monsieur Jean-Sébastien LACROIX constate qu'on ne sait pas combien cela va coûter en fonctionnement. Mais on sait déjà que cela ne va pas faire augmenter fortement la fréquentation des Marmousets.

Monsieur Laurent RICHARD répond que l'espace ludique bénéficie d'équipements structurants de qualité (enneigement artificiel, parking, télécable, point de vente, toilettes sèches,...) mais manque de produits d'appel différenciateurs et attractifs qui viendraient gonfler la fréquentation et améliorer le résultat économique du site. On a fait la moitié du chemin, il faut terminer le travail.

Madame Evelyne GAY ajoute que le chiffre d'affaires des Marmousets est difficile à évaluer en raison de la politique tarifaire appliquée sur cet espace qui est accessible gratuitement aux détenteurs d'un forfait saison et de la carte rusée spécial résident.

Monsieur Laurent MUOT constate que le tapis représente la moitié du coût de l'opération alors qu'il n'apporte pas beaucoup d'attractivité.

Monsieur Bernard REGARD pense que si ENJ donne son accord pour le tapis, alors cela impose de faire tout le reste, car effectivement le tapis tout seul n'a pas beaucoup d'intérêt.

Après en avoir délibéré, le Conseil de communauté **DECIDE** à l'unanimité :

- d'approuver la participation de la Communauté de communes de la Station des Rousses à l'appel à projets lancé par ENJ sur « les espaces ludiques des sites nordiques jurassiens » ;
- de retenir le scénario 2 présenté dans le dossier de candidature et qui prévoit sur 2014 une première phase de travaux d'un montant total HT de 30 312 € ;
- de placer la phase 3 du scénario 2 en 2^{ème} position et la phase 2 en 3^{ème} position.

Monsieur Bernard REGARD constate qu'il y a effectivement de plus en plus d'appels à projets et qu'il est difficile pour les élus de s'approprier en si peu de temps ce type d'opérations.

Monsieur le Président répond que c'est un dossier qui aurait dû être traité par la commission « activités de neige » s'il y avait eu plus de temps.

Question 4 : Avenir du centre des Jacobeys à Prémanon

Monsieur le Président souhaite faire le point sur ce dossier suite à la réunion du Comité de pilotage qui s'est déroulée le 21 février 2014 et dont le compte-rendu est joint en annexe de la note de synthèse.

Monsieur le Président pense que la CCSR est allée jusqu'au bout des scénarii envisageables pour la sauvegarde de l'activité du centre de vacances. Un plan de financement a été proposé aux partenaires institutionnels qui ne l'ont pas accepté. Ainsi, la Région et le Département peuvent s'engager sur une participation qui est approximativement moitié moins élevée que celle inscrite dans le plan de financement. Quant au Commissariat à l'aménagement du Massif du Jura, il y a encore trop

d'incertitudes sur la future convention de Massif pour donner une réponse sur les crédits d'Etat disponibles.

La dernière chance réside dorénavant dans un portage du projet par la SOCAD qui accompagne traditionnellement les collectivités locales dans leurs projets immobiliers. Son directeur propose un montage alternatif par l'intermédiaire d'un bail emphytéotique : la SOCAD est le porteur patrimonial de l'opération pendant une longue durée (supérieure à 20 ans) puis le bien revient à la Communauté de communes. Dans ce cadre, le locataire s'engage à payer un loyer sur une durée assez longue. Le montant de ce loyer est calculé par rapport à ce que l'association PEP21 peut raisonnablement supporter.

Malgré la vente du bâtiment existant, malgré la baisse du coût de la construction du nouveau centre de vacances, malgré la mise à disposition gratuite du terrain par la Commune de Prémanton, malgré la bonne volonté de tous les partenaires, il paraît aujourd'hui difficile voire impossible de boucler le plan de financement, quel que soit le type de portage envisagé (public ou privé). Le loyer annuel de 150 000 € proposé par les PEP21 apparaît insuffisant.

Madame Evelyne GAY trouve que les responsables des PEP21 n'ont pas l'air très motivés.

Monsieur Francis LESEUR pense également que les PEP21 ne veulent pas trop s'engager. C'est le sentiment qu'ils ont donné lors du dernier comité de pilotage.

Madame Evelyne GAY demande quel pourrait être l'avenir du bâtiment des Jacobeys si le projet de construction d'un nouveau centre de vacances n'aboutit pas.

Monsieur Bernard REGARD répond que si les PEP21 comptent réaliser une bonne affaire financière en vendant le bâtiment des Jacobeys à un promoteur qui y ferait des appartements, alors ils se trompent. Le PLU actuel ne le permet pas et ne sera modifié que si le projet de construction d'un nouveau centre de vacances voit le jour.

Départ de Monsieur Michel PRUVOT qui donne pouvoir à Madame Liliane REGAD.

Monsieur le Président explique qu'un tel projet aurait sans doute eu plus de chance de se réaliser il y a 10 ans.

Délibération n° 2014/007 : Zone d'activités de Tréchaumont à Lamoura - Cession à la société PB Rénovation d'un terrain appartenant à la Communauté de communes

Monsieur le Président rappelle aux membres du conseil que la Communauté de communes a vendu en 2012 une parcelle de terrain sur la zone d'activités de Tréchaumont à Lamoura à Monsieur Marc Paget afin qu'il puisse construire un bâtiment et y installer sa société de peinture PB rénovation.

Monsieur Marc PAGET souhaiterait faire l'acquisition d'une parcelle de terrain limitrophe au sien et qui appartient à la Communauté de communes (cf. plan de division joint en annexe de la note de synthèse). Cette parcelle est située dans un trou qui est matériellement inconstructible.

Après en avoir délibéré, le Conseil de communauté **DECIDE** à l'unanimité de céder ce terrain de 1024 m² à Monsieur Marc PAGET au prix de 5 € le m² HT, c'est-à-dire au même prix que les terrains vendus en 2012 à la société FTTA sur la même zone.

Délibération n° 2014/008 : Espace des Mondes Polaires – Prolongation de la mission de chef de projet sur l'année 2014

Monsieur le Président propose de verser une subvention de 24 000 € au Centre polaire Paul-Emile Victor pour la mise à disposition de Monsieur Stéphane NIVEAU auprès de la Communauté de

communes du 1^{er} janvier au 31 décembre 2014 en tant que chef de projet de l'Espace des Mondes Polaires.

Monsieur Stéphane NIVEAU fait le point sur l'avancée de son travail et précise que :

- la muséographie est terminée,
- la scénographie est finalisée à 90%,
- l'iconographie est en cours de réalisation.

Par ailleurs, Monsieur Stéphane NIVEAU fait lecture d'un courrier daté du 12 mars que lui a adressé l'Inspection Académique de Franche-Comté. Depuis septembre 2013 un professeur d'histoire géographique est mis à disposition de l'Espace des Mondes Polaires. A partir de la rentrée scolaire 2014, 3 professeurs seront affectés à l'Espace des Mondes Polaires avec pour missions de travailler sur les outils pédagogiques et de promouvoir le futur établissement auprès des écoles.

Monsieur Laurent RICHARD ajoute que la consultation pour les marchés de travaux de l'Espace des Mondes Polaires est lancée lundi 17 mars 2014.

Par ailleurs, la société LONGINES a versé les 40 000 € en tant que mécène de l'Espace des Mondes Polaires.

Monsieur Bernard REGARD informe les membres du conseil que la patinoire va cesser son activité le 1^{er} avril 2014 dans l'attente des travaux de rénovation.

Après en avoir délibéré, le Conseil de communauté **APPROUVE** à l'unanimité le versement d'une subvention de 24 000 € au Centre polaire Paul-Emile Victor pour la mise à disposition de Monsieur Stéphane NIVEAU auprès de la Communauté de communes du 1^{er} janvier au 31 décembre 2014 en tant que chef de projet de l'Espace des mondes polaires. La dépense sera inscrite en fonctionnement au budget annexe « Espace des mondes Polaires » à l'article 6218.

Monsieur Stéphane NIVEAU ne participe pas au vote.

Délibération n° 2014/009 : Espace des Mondes Polaires – Mode de gestion du bistrot polaire

Monsieur le Président présente la note juridique produite par le cabinet RACINE à propos du mode de gestion du Bistrot polaire.

Monsieur le Président rappelle aux membres du conseil l'objectif de la réflexion : trouver un mode de gestion qui garantisse l'autonomie et la vocation commerciale du Bistrot polaire tout en laissant à la collectivité un certain contrôle sur l'activité, ce qui n'est pas possible dans le cadre d'un bail commercial. Le bail dérogatoire de deux ans est une solution alternative permettant d'éviter les contraintes du bail commercial. Il permettra à la CCSR de « tester » pendant deux ans le locataire retenu sans créer de « propriété commerciale » au profit de ce dernier. Le seul inconvénient de ce type de contrat est qu'il sera difficile de mobiliser un candidat pour une durée courte. Par ailleurs, la CCSR devra réaliser elle-même les investissements pour l'aménagement intérieur du restaurant.

Après en avoir délibéré, le Conseil de communauté **DECIDE** à l'unanimité de valider les conclusions et propositions du cabinet RACINE, à savoir :

- le bistrot polaire appartiendra au domaine privé de la Communauté de communes
- le contrat de droit privé qui sera conclu avec un locataire prendra dans un premier temps la forme d'un bail dérogatoire de deux ans
- la Communauté de communes lancera un appel à projets pour avoir le choix entre divers prestataires.

Délibération n° 2014/010 : Espace des Mondes Polaires - Appel à projets de l'Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse

L'agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse lance un appel à projets pour réduire la pollution pluviale des systèmes d'assainissement. Sont concernés les projets qui contribuent par de nouvelles techniques à infiltrer ou à réutiliser l'eau de pluie.

L'Espace des Mondes Polaires est une opération qui met en effet en œuvre des techniques alternatives au « tout tuyau » : terrasse végétalisée, cuve de récupération des eaux pluviales,...

Après en avoir délibéré, le Conseil de communauté **ACCEPTE** à l'unanimité de répondre à cet appel à projets dans le cadre de la construction d'un Espace des Mondes Polaires à Prémanon.

Délibération n° 2014/011 : Espace des Mondes Polaires - Appel à projets EFFILOGIS phase travaux

Monsieur le Président explique que la CCSR a obtenu une première subvention de 30 000 € de la part de la Région Franche-Comté dans le cadre du programme EFFILOGIS mis en œuvre par l'ADEME. Cette aide financière porte sur la phase étude de l'opération. Il conviendrait maintenant de déposer un dossier au titre du programme EFFILOGIS pour la phase travaux.

Après en avoir délibéré, le Conseil de communauté **ACCEPTE** à l'unanimité de répondre à l'appel à projets EFFILOGIS en phase Travaux dans le cadre de la construction d'un Espace des Mondes Polaires à Prémanon.

Délibération n° 2014/012 : Frais généraux de la SAEM SOGESTAR affectés au compte de la régie intéressée pour l'exercice 2013

Monsieur le Président explique que le montant des frais généraux à prendre en compte dans le cadre de la régie intéressée pour l'exercice 2013 (saison hiver 2012/2013 et été 2013) est de 186 872,27 € TTC.

Par délibération en date du 18/12/2013, le Conseil de communauté a attribué à la SAEM SOGESTAR un acompte sur les frais généraux de 100 000 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil de communauté **DECIDE** à l'unanimité de verser à la SAEM SOGESTAR le montant restant des frais généraux de la régie intéressée pour l'exercice 2013 qui s'élève à 86 872,27 € TTC. Cette somme est inscrite au budget primitif 2014 du budget annexe « été/hiver ».

Délibération n° 2014/013 : Approbation du compte administratif 2013 - budget principal et budgets annexes

Monsieur le Président explique que le détail du compte administratif (par articles budgétaires) est consultable dans le document budgétaire 2014 - colonne exercice précédent - qui est joint en annexe de la note de synthèse.

Monsieur le Président donne la parole à Madame Françoise VERKEST qui présente les résultats du compte administratif de l'exercice 2013 :

BUDGET PRINCIPAL✓ **Fonctionnement**

Dépenses	3 812 591.04€
Recettes	4 116 329.90€
Résultat de l'exercice 2013	303 738.86€
Excédent 2012 reporté	137 091.86€
<u>Résultat global de fonctionnement</u>	<u>440 830.72€</u>

✓ **Investissement**

Dépenses	1 182 914.59€
Recettes	1 109 153.59€
Résultat de l'exercice 2013	-73 761.00€
Excédent 2012 reporté	19 511.93€
Restes à réaliser dépenses	369 359.69€
Restes à réaliser recettes	92 416.99€
<u>Résultat global d'investissement</u>	<u>-331 191.77€</u>

BUDGET ANNEXE « ACTIVITES ETE/HIVER »✓ **Fonctionnement**

Dépenses	1 150 052.80€
Recettes	1 152 065.11€
Résultat de l'exercice 2013	2 012 .31€
Excédent 2012 reporté	13 370.13€
<u>Résultat global de fonctionnement</u>	<u>15 382.44€</u>

✓ **Investissement**

Résultat global d'investis. €

BUDGET ANNEXE « MAISON MEDICALE »✓ **Fonctionnement**

Dépenses	5 838.74€
Recettes	18 723.64€
Résultat de l'exercice 2013	12 884.90€
Excédent de l'exercice 2012	9 119.25€
<u>Résultat global de fonctionnement</u>	<u>22 004.15€</u>

✓ **Investissement**

Dépenses	0.00€
Recettes	0,00€
Résultat de l'exercice 2013	0.00€
Excédent 2011 reporté	101,02€
Restes à réaliser dépenses	€
Restes à réaliser recettes	€
<u>Résultat global d'investis.</u>	<u>101,02€</u>

Le Président quitte la séance et le Conseil communautaire siège sous la présidence de Monsieur Jacques ROMAND, doyen d'âge, conformément à l'article L2121-14 du CGCT.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire **ADOpte** à l'unanimité le compte administratif de l'exercice 2013 – budget principal et budgets annexes.

Délibération n° 2014/014 : Approbation du compte de gestion 2013 - budget principal et budgets annexes

Le compte de gestion de monsieur le Trésorier pour le budget principal et pour les budgets annexes retrace les mêmes opérations et les mêmes résultats que le compte administratif 2013 (budget principal et budgets annexes) de la Communauté de communes.

Après en avoir délibéré, le Conseil de communauté **DECLARE** à l'unanimité que le compte de gestion 2013 – budget principal et budgets annexes – dressé par monsieur le Trésorier, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Délibération n° 2014/015 : Affectation des résultats de l'exercice 2013 - budget principal et budgets annexes

Le Conseil de communauté, après avoir entendu les résultats du compte administratif de l'exercice 2013,

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat et doit en priorité couvrir le besoin de financement de la section d'investissement,

DECIDE à l'unanimité d'affecter le résultat des différents budgets comme suit :

1. Budget principal

EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2013	440 830.72€
Affectation obligatoire : A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)	331 191.77€
Solde disponible affecté comme suit : Affectation complémentaire en réserves (c/ 1068)	
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)	109 638.95€
Total affecté au c/1068 :	
DEFICIT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2013	
Déficit à reporter (ligne 002) en dépenses de fonctionnement	

2. Budget annexe « été/hiver »

EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2013	15 382.44€
Affectation obligatoire : A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)	
Solde disponible affecté comme suit : Affectation complémentaire en réserves (c/ 1068)	
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)	15 382.44€
Total affecté au c/ 1068 :	
DEFICIT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2013	
Déficit à reporter (ligne 002) en dépenses de fonctionnement	

3. Budget annexe « maison médicale »

EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2013	22 004.15€
Affectation obligatoire : A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)	
Solde disponible affecté comme suit : Affectation complémentaire en réserves (c/ 1068)	
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)	22 004.15€
Total affecté au c/ 1068 :	
DEFICIT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2013	
Déficit à reporter (ligne 002) en dépenses de fonctionnement	

Délibération n° 2014/016 : Attribution de subventions pour l'exercice 2014

Après en avoir délibéré, le Conseil de communauté **DECIDE** à l'unanimité d'attribuer les subventions suivantes :

- 1500 € aux Skieurs Rousselands pour l'organisation de la Transjeune 2014 ;
- 5000 € au Centre polaire Paul-Emile Victor pour les animations et manifestations programmées en 2014 ;
- 1500 € à l'association de l'Abonde pour l'organisation de la Fête de l'Abonde en 2014.

Délibération n° 2014/017 : Vote des taux d'imposition - exercice 2014

Monsieur le Président propose aux conseillers de mettre en débat l'évolution des taux d'imposition en fonction des besoins de financement du budget 2014.

Un tableau de simulation des recettes fiscales réalisé par les services de la CCSR est distribué aux membres du conseil. Ce tableau présente les 4 scénarii suivants :

ARTICLES BUDGETAIRES		Inscrit au BP du 13/03/2014	Simulation avec taux 2013	Simulation avec taux 2013* 2.5%	Simulation avec taux 2013*1.5%
73111	Taxes foncières et d'habitation	1 782 047	1 730 232	1 772 877	1 756 512
73112	C.V.A.E.	67 845	71 092	71 092	71 092
748314	Dotation compensation TP	600	491	491	491
74834	Etat/compensation TF	9 200	8 366	8 366	8 366
74835	Etat/compensation TH	6 600	6 762	6 782	6 782
73923	Reversements FNGIR	-188 000	-181 931	-181 931	-181 931
	TOTAL	1 678 292	1 635 012	1 677 677	1 661 312
	Ecart avec le BP		-43 280	-615	-16 980

Monsieur le Président explique que si le Conseil de communauté décide de ne pas augmenter les taux, il manquera 43 280 € pour équilibrer le budget. Une hausse de 2,5% permettrait d'atteindre l'équilibre. Enfin, il resterait 16 980 € à trouver en cas d'augmentation limitée à 1,5%. Monsieur le Président explique que la saison hivernale se déroule plutôt bien et que des recettes supplémentaires devraient être engrangées au niveau de la taxe sur les remontées mécaniques au moins à hauteur des 16 980 € nécessaire pour équilibrer le budget.

Monsieur le Président propose donc aux conseillers communautaires d'augmenter de 1,5% les taux d'imposition, à l'exception de la CFE de zone qui est plafonnée et de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TOEM) qui baisserait.

Après en avoir délibéré, le Conseil de communauté **APPROUVE** à l'unanimité une augmentation des taux d'imposition (TH, TFB, TFNB et CFE) de 1,5%, à l'exception de la CFE de zone qui est plafonnée à 20,16% et de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TOEM) dont le taux baisserait de 0,5%. Le tableau des taux d'imposition se présente donc de la manière suivante :

Taxes	Taux d'imposition 2013	Taux d'imposition 2014
Taxe d'habitation	7,73	7,85
Taxe sur le foncier bâti	8,11	8,23
Taxe sur le foncier non bâti	11,59	11,77
Cotisation foncière des entreprises (CFE)	6,38	6,48
CFE de zone	19,89	20,16
TEOM	9,80	9,75

Délibération n° 2014/018 : Vote du budget primitif - exercice 2014 - budget principal

Monsieur le Président explique aux délégués communautaires que le projet de budget a été travaillé par la commission des finances et examiné par le Bureau communautaire.

Monsieur le Président donne la parole à Madame Françoise VERKEST qui présente de manière détaillée, chapitre par chapitre, le projet de budget primitif 2014 – budget principal.

Madame Françoise VERKEST explique que ce budget est particulièrement difficile à équilibrer pour les raisons suivantes :

- la prise en compte d'une augmentation de la participation de la CCSR au SMDT suite à l'audit réalisé par le Conseil Général sur le SMDT
- la baisse des dotations de l'Etat qui se fait fortement ressentir cette année
- la volonté de maîtriser la hausse de la fiscalité en période de crise
- une évolution assez faible des bases fiscales sur la Communauté de communes, avec en particulier une baisse de la CFE.

Heureusement, la bonne saison hivernale 2012/2013 a permis à la SAEM SOGESTAR de verser 84 220 € de dividendes à la CCSR.

Madame Françoise VERKEST explique que le projet de budget a été établi sur la base d'une fiscalité augmentée de 3%, ce qui était prévu - au minimum - dans la prospective financière présentée l'année dernière. Il faut donc le réajuster avec une augmentation de fiscalité limitée à 1,5% et l'intégration de recettes supplémentaires apportées par la taxe sur les remontées mécaniques.

Monsieur le Président précise que la somme accordée au Syndicat mixte du canton de Morez pour la réalisation du stand de tir a bien été inscrite dans le budget en section d'investissement, mais qu'il manque toujours une solution juridique pour pouvoir la verser, ainsi qu'un dossier technique plus étoffé.

Après en avoir délibéré, le Conseil de communauté **DECIDE** d'adopter à l'unanimité le budget primitif 2014 - budget principal - dont la balance générale s'établit comme suit :

Budget principal	Montant
Fonctionnement (dépenses et recettes)	3 849 601.95€
Investissement (dépenses et recettes)	2 282 120.93€

Délibération n° 2014/019 : Vote du budget primitif - exercice 2014 - budget annexe « activités été/hiver »

Monsieur le Président explique que le budget annexe 2014 « activités été/hiver » a été établi sur la base du projet de budget transmis par la SAEM SOGESTAR dans son offre pour la délégation de service public. Le déficit prévisionnel a ainsi été fixé à 220 000 € et la rémunération du régisseur à 25 000 €, conformément au contrat de délégation de service public conclu en janvier dernier avec la SAEM SOGESTAR.

Après en avoir délibéré, le Conseil de communauté **DECIDE** d'adopter à l'unanimité le budget primitif 2014 - budget annexe « activités été/hiver » - dont la balance générale s'établit comme suit :

Budget annexe « activités été/hiver »	Montant
Fonctionnement (dépenses et recettes)	1 045 382.44€
Investissement (dépenses et recettes)	-

Délibération n° 2014/020 : Vote du budget primitif - exercice 2014 - budget annexe « maison médicale »

Madame Françoise VERKEST explique que le budget de la maison médicale a atteint sa vitesse de croisière. Il dégagne chaque année un excédent d'environ 13 000€ qui va permettre de financer les études pour le projet d'extension.

Après en avoir délibéré, le Conseil de communauté **DECIDE** d'adopter à l'unanimité le budget primitif 2014 - budget annexe « maison médicale » - dont la balance générale s'établit comme suit :

Budget annexe « maison médicale »	Montant
Fonctionnement (dépenses et recettes)	40 944.15€
Investissement (dépenses et recettes)	30 865.83€

Délibération n° 2014/021 : Vote du budget primitif - exercice 2014 - budget annexe « Espace des Mondes Polaires »

Madame Françoise VERKEST explique à l'assemblée qu'un budget annexe a été créé pour l'Espace des Mondes Polaires, conformément à la délibération n°2013/083. Les sommes affectées à cette opération étaient jusque là inscrites sur le budget principal. Il est donc nécessaire d'effectuer de nombreux transferts du budget principal vers le budget annexe nouvellement créé.

Après en avoir délibéré, le Conseil de communauté **DECIDE** d'adopter à l'unanimité le budget primitif 2014 - budget annexe « Espace des Mondes Polaires » - dont la balance générale s'établit comme suit :

Budget annexe « Espace des Mondes Polaires »	Montant
Fonctionnement (dépenses et recettes)	24 000.00€
Investissement (dépenses et recettes)	6 061 700.00€

Délibération n° 2013/022 : Renouvellement de la ligne de trésorerie

Monsieur le Président informe les membres du Conseil que la ligne de trésorerie souscrite auprès de la Caisse d'Epargne prend fin le 14 avril 2014.

Afin de faire face aux besoins de trésorerie, Monsieur le Président propose de souscrire une nouvelle ligne de trésorerie pour une durée de 12 mois et pour un montant maximum de 400 000 euros.

Après avoir examiné les offres de la Caisse d'Epargne et de la Banque Populaire,

Après en avoir délibéré, le Conseil de communauté **DECIDE** à l'unanimité :

- de renouveler une ligne de trésorerie interactive pour un montant maximum de 400 000 € auprès de la Caisse d'Epargne de Bourgogne Franche-Comté, dans les conditions suivantes :
 - Durée : un an maximum
 - Taux d'intérêt applicable à un tirage : un index T4M + marge 1,60%
 - Commission d'engagement : 0,20%
 - Commission de gestion : néant
 - Commission de mouvement : néant
 - Commission de non utilisation : 0,00% de la différence entre l'encours moyen des tirages au cours de chaque période et le montant de l'ouverture du crédit
 - Paiement des intérêts : trimestriel, à terme échu
 - Frais de dossier : 00 €.
- d'autoriser le Président à signer toutes les pièces relatives à ce renouvellement de ligne de trésorerie ;
- d'autoriser le Président à effectuer sans autre délibération les tirages et remboursements relatifs à la ligne de trésorerie interactive, dans les conditions prévues par ledit contrat.

Délibération n° 2013/023 : Liste des actes signés par le Président

Vu les articles L5211-09 et L5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du Conseil de communauté du 30 avril 2008 donnant délégation d'attributions au Président,

Monsieur le Président donne compte-rendu des actes signés depuis la dernière séance du Conseil de communauté :

- | | |
|--|-----------------------|
| - Contrat pour l'étude sur l'amélioration de l'acoustique de la salle de conseil | |
| Cocontractant : BLONDEAU INGENIERIE | prix TTC : 2 040,00 € |
| - Contrat pour l'achat de grilles de présentation à l'OT des Rousses | |
| Cocontractant : EDIMETA | prix TTC : 1 548,00 € |
| - Contrat de mission d'ingénierie cuisine pour l'EMP | |
| Cocontractant : FLUITEC | prix TTC : 7 044,44 € |
| - Contrat pour la réédition du Minimag Rando | |
| Cocontractant : GRANDPAVOIS | prix TTC : 1 542,00€ |
| - Contrat pour l'équipement d'un traceur sur Dameuse PB300 | |
| Cocontractant : SAEM SOGESTAR | prix TTC : 3 970,55€ |

Questions diverses

Monsieur le Président explique que le bilan 2013 de l'Office de tourisme sera présenté lors d'une prochaine réunion du Conseil de communauté.

Pour conclure cette mandature, Monsieur le Président tient à remercier les élus qui ont œuvré pour l'intérêt général. Près de 90% des délibérations prises de 2008 à 2014 ont été approuvées à l'unanimité, ce qui prouve que l'intérêt de la collectivité a toujours été au centre des débats, au-delà des différences.

Les gros dossiers ont bien avancés, et les plus petits ont été menés à bien.

Monsieur le Président souhaite que les futurs élus communautaires poursuivent le travail engagé, avec de nouvelles visions sans doute mais aussi des moyens en baisse.

Monsieur Bernard REGARD explique que la Commune de Prémanon a prévu une réception en l'honneur de Vincent GAUTHIER-MANUEL vendredi 21 mars 2014 en soirée.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Président lève la séance à 21h30.

Fait aux Rousses, le 17 mars 2014

Le Président,


François GODIN

Le Secrétaire,


Francis LESEUR

